



GAF
Fiche technique santé-sécurité
FTSS n° 1030
Date de la FTSS : Février 2012

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LES PRODUITS ET L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : Bardeau Purity^{MC} ondulé, bardeau Purity^{MC} droit, bardeau Purity^{MC} chaume, bardeau Profile 9, bardeau Profile 12, bardeau Profile 14, bardeau Emphasis^{MC}

APPELLATION COMMERCIALE : WeatherSide^{MC}

APPELLATION CHIMIQUE/ SYNONYME : s. o.

FAMILLE CHIMIQUE : s. o.

FABRICANT : GAF

ADRESSE : 1361 Alps Road, Wayne, NJ 07470

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES (CHEMTREC) : 800-424-9300

POUR RENSEIGNEMENTS SEULEMENT : 800-766-3411

PRÉPARÉ PAR : Santé-sécurité d'entreprise

APPROUVÉ PAR : Santé-sécurité d'entreprise

	Indice de risque NFPA		Indice de risque HMIS
Santé	1	Santé	1
Propriétés inflammables	1	Propriétés inflammables	1
Réactivité	0	Réactivité	0
Dangers spéciaux	-	Protection individuelle	x
DANGEREUX SELON OSHA :	Oui <input type="checkbox"/>		Non X

SECTION 2 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL

APPELLATION CHIMIQUE	N° CAS	% (EN POIDS)	OSHA	ACGIH	AUTRE
Silice, quartz cristallin	14808-60-7	20 – 80	10 mg/m ³ / (% SiO ₂ + 2) - resp.	0.025 mg/m ³	REL : 0.05 mg/m ³ - resp.

Silice sublimée	69012-64-2	10 – 40	NE	NE	NE
Pâte cellulosique	9004-34-6	2 – 20	5 mg/m ³ - resp. 15 mg/m ³ - total	10 mg/m ³ - total	REL : 5 mg/m ³ - resp. 10 mg/m ³ - total
Sulfate de calcium	7778-18-9	1 – 5	5 mg/m ³ - resp. 15 mg/m ³ - total	10 mg/m ³ - total	REL : 5 mg/m ³ - resp. 10 mg/m ³ - total
Oxyde de zirconium	1314-23-4	0 – 5	5 mg/m ³ - resp. (comme le zirconium)	5 mg/m ³ - resp. (comme le zirconium) 10 mg/m ³ - STEL (comme le zirconium)	5 mg/m ³ - resp. (comme le zirconium) 10 mg/m ³ - STEL (comme le zirconium)
Charbon activé	7440-44-0	0 – 5	5 mg/m ³ - resp. 15 mg/m ³ - total	NE	NE

NE = Non établi

Tel qu'indiqué par la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses OSHA, 29 CFR 1910.1200, les produits ci-dessus sont considérés comme étant des articles et ne requièrent pas de FTSS. Tous les composants énumérés pour ce produit sont intégrés au produit. Lorsque les produits sont manipulés de façon conforme et dans des conditions d'utilisation normales, la quantité d'ingrédients relâchée n'est pas suffisante pour représenter un risque important pour la santé. Même si ces produits ne sont pas assujettis aux normes de l'OSHA, GAF désire donner le plus grand nombre de renseignements relatifs à la santé et à la sécurité possible afin que ce produit soit manipulé et utilisé correctement. Cette FTSS contient des renseignements importants concernant la manipulation sécuritaire et l'utilisation adéquate du produit. Cette FTSS doit être conservée et mise à la disposition des employés et des autres personnes qui utilisent ce produit. De plus, les recommandations relatives à la manipulation et à l'utilisation de ces produits doivent être comprises dans les programmes de formation des travailleurs.

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE D'EXPOSITION PRINCIPALE : Inhalation (poussières nuisibles occasionnelles) - aucune exposition prévue dans des conditions de manipulation normales. L'exposition à la poussière est possible lors de manipulation mécanique (en sciant, etc.).

SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION

YEUX : Peut irriter les yeux.

PEAU : Peut irriter la peau.

INGESTION : Ce produit ne doit pas être ingéré. Si ingéré, il peut causer une irritation temporaire du tube digestif.

INHALATION : Ne devrait pas se produire lorsque manipulé dans des conditions d'utilisation normales.

RISQUES GRAVES POUR LA SANTÉ : Voir la section ci-dessus.

DANGERS D'INTOXICATION CHRONIQUE : Des études effectuées sur les humains ont démontré que l'exposition à de la silice cristalline inhalable (quartz) peut causer la silicose, une fibrose

(cicatrisation) des poumons. La silicose est une maladie grave et irréversible. Elle peut se développer même après la fin de l'exposition et peut entraîner l'invalidité et la mort. Les études effectuées sur des humains ont également démontré que la silicose est un facteur de risque de la tuberculose et que l'exposition professionnelle à la silice cristalline inhalable est associée aux maladies pulmonaires obstructives chroniques, comme la bronchite et l'emphysème. Certaines études concluent à un nombre excessif de cas de sclérodémie, de maladie des tissus conjonctifs, de lupus, de polyarthrite rhumatoïde, de néphropathie chronique et de néphropathie en phase terminale chez les travailleurs exposés à la silice cristalline inhalable.

CANCÉROGÉNÉCITÉ :

L'exposition professionnelle à la silice cristalline inhalable entraîne un risque de cancer chez l'humain. Le CIRC a déterminé que la silice cristalline inhalable est cancérogène pour les humains (Groupe 1) en se basant sur des études ayant apporté des preuves suffisantes de cancérogénicité chez des humains et des animaux de laboratoire. Le NTP a classé la silice cristalline inhalable parmi les cancérogènes connus pour l'humain en se basant sur des études sur des humains indiquant une relation de cause à effet entre l'exposition à la silice cristalline inhalable et une augmentation des taux de cancer du poumon. Le NIOSH a déterminé que la silice cristalline inhalable est une substance potentiellement carcinogène.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS**PREMIERS SOINS**

YEUX :	Garder les paupières ouvertes et laver sous un mince filet d'eau pendant au moins 15 minutes, de préférence à la douche oculaire.
PEAU :	Bien laver la région touchée avec de l'eau et du savon.
INHALATION :	Se rendre à l'air frais, dans un endroit non contaminé.
INGESTION :	Ce produit ne doit pas être ingéré.
REMARQUES POUR LES MÉDECINS OU LES SECOURISTES :	Aucun renseignement disponible

SECTION 5 : PROCÉDÉS D'ATTAQUE DES FEUX

PROCÉDÉ D'EXTINCTION APPROPRIÉ :	Arrosage, mousse antialcool, dioxyde de carbone ou poudre extinctrice.
PRODUIT DE COMBUSTION DANGEREUX :	Le bardeau lui-même n'est pas inflammable. Le revêtement peut brûler et libérer du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.
PROCÉDÉS D'ATTAQUE DES FEUX RECOMMANDÉS :	s. o.
DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :	s. o.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE : Ramasser les gros morceaux. Éviter de soulever de la poussière durant le nettoyage.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE : Aucune exigence précise concernant la manipulation ou l'entreposage.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Aucune

SECTION 8 : CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES D'INGÉNIERIE/ VENTILATION : s. o.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire lors de la manipulation mécanique de ce produit (en le sciant, en le coupant, etc.). Si vous optez pour une protection respiratoire, vous devez porter un masque protecteur contre la poussière conforme aux normes du NIOSH. Le choix et l'utilisation de certains appareils respiratoires doivent répondre aux normes applicables établies par l'État et aux normes fédérales relatives à la protection respiratoire établies par l'OSHA.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité avec protection latérale

PROTECTION DE LA PEAU : Le port de gants de coton ou de cuir est recommandé lors de la manipulation

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : Aucun

PRATIQUES D'HYGIÈNE PROFESIONNELLE : Lavez la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer et à la fin de chaque quart de travail.

DIRECTIVES CONCERNANT L'EXPOSITION : s. o.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR :	Bardeau en ciment texturé peint ou recouvert de blanc ; aucune odeur remarquable.		
POINT D'ÉCLAIR :	Aucune donnée	LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ :	Aucune donnée

Act (RCRA). Conformez-vous aux règlements locaux et de l'État pour l'évacuation.

CLASSE DE RISQUES DU RCRA : Aucune

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

TRANSPORT DOT AUX É.-U.

NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ : Ce produit n'est pas classé dans la catégorie des matériaux dangereux à transporter.

CLASSE DE RISQUES : s. o.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : s. o.

GROUPE D'EMBALLAGE : s. o.

DÉCLARATION SUR L'ÉTIQUETTE : s. o.

AUTRE : s. o.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENT FÉDÉRAL DES É.-U.

TSCA : Ce produit et ses composants figurent sur la liste du TSCA 8(b).

CERCLA : Aucune

SARA

CLASSES DE RISQUES 311/312 : Aucune

INGRÉDIENTS À DÉCLARER 313 : Aucun

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Ce produit contient un produit chimique identifié par l'État de la Californie comme étant cancérigène et causant des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

D'autres règlements d'État peuvent s'appliquer. Vérifiez les exigences de chaque État. Les composés suivants sont inscrits sur les listes des substances dangereuses d'au moins un des États suivants :

Appellation chimique	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Silice cristalline	14808-60-7	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Silice sublimée	69012-64-2	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Charbon activé	7440-44-0	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui

